



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

DELIBERATION N°1 - DCM-20240918-1

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 16
Votants : 27
Pour : 21
Contre : 6*
Abstentions : 0

* , Mme Marie-Ange
THEBAUD, Mme
Hélène
ETCHENIQUE, M
Jérôme RANCE, M
Frédéric BILLARD, M
Dominique LAVIGNE
(avec pouvoir), M
Christophe MARTIN
(avec pouvoir)

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

**Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE**

Membre excusée : Mme Martine BECRET

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que depuis les années 2010, la Commune de Boucau poursuit un projet global de renouvellement urbain composé de plusieurs secteurs opérationnels dans le quartier du Bas Boucau avec pour objectifs généraux la production de logements accessibles et diversifiés, l'émergence d'une nouvelle offre de services, la rénovation des réseaux ou encore l'amélioration des infrastructures dédiées aux mobilités actives (*piétons/vélos*).

Pour se donner les moyens de concrétiser ses orientations de requalification urbaine, une politique publique foncière volontariste a été initiée par la Commune avec l'appui de ses partenaires (*EPFL Pays Basque, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Bailleurs sociaux*). Ainsi, à travers la réalisation de l'ilot « Casino » portée par l'Office 64 de l'Habitat et de l'ilot « Biremont 1 » portée par la CAPB, l'Office 64 et le COL, 203 logements sociaux auront été produits à horizon 2025 concrétisant ainsi les démarches partenariales entreprises par la puissance publique.

Objet :
Ilot SEMARD :
lancement de la
procédure de la
« Déclaration
d'Utilité
Publique »
(DUP) -

Dans l'objectif de poursuivre cette dynamique de projet depuis 2016 pour entreprendre la restructuration de l'îlot « Sémard ». Anciennement par le réaménagement des espaces publics, la Commune a sollicité en parallèle l'EPFL Pays Basque pour procéder aux acquisitions foncières dans la perspective de réaliser une opération de construction en mixité sociale et d'usage qui participera à la restructuration de la place. Au-delà de la production de logements, l'enjeu pour la Commune est de retrouver un centre-ville attractif à proximité des services (CCAS, La Poste...), des lignes de transport en commun (gare, lignes de bus) tout en continuant à développer les mobilités douces ou alternatives (développement piste cyclable et cheminements doux, travail pour le retour de la navette fluviale) Ce projet s'inscrit pleinement dans les obligations de réduction de la consommation foncière et participera activement à la réduction de l'empreinte carbone de ses habitants.

Néanmoins, les terrains d'assiette de l'îlot « Sémard » n'ont pas tous été acquis malgré les tentatives de négociations amiables. Un bien demeure à acquérir (parcelles AO 240, AO 237 et AO 238) afin de finaliser la maîtrise foncière de l'assiette de ce projet d'aménagement d'initiative publique. A cet effet, la commune de Boucau souhaite désormais finaliser les procédures d'acquisition foncière nécessaires et préalables à l'engagement opérationnel du projet et ce y compris par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique selon les dispositions de l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation.

Si la dernière acquisition requiert de recourir in fine à une procédure d'expropriation, cette procédure n'exclut pas la possibilité de négociations et accord amiable avec le(s) propriétaire(s) du bien concerné.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

- d'approuver la poursuite des acquisitions foncières dans le périmètre de l'îlot de renouvellement urbain « Sémard », y compris et si nécessaire par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique selon les dispositions de l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'assistance de l'EPFL Pays Basque dans la conduite de cette procédure en ce qui concerne la constitution du dossier d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité de l'opération et à la cessibilité des parcelles et biens immobiliers restant à acquérir (*rédaction des pièces, sollicitation de l'évaluation sommaire et globale, suivi des enquêtes conjointes, des mesures de publicités et des notifications individuelles, aide à la rédaction de rapports et décisions...*) ;
- d'autoriser Mr le Maire à commander toutes prestations nécessaires à la réalisation de cette procédure (*reprographie, constats d'huissiers...*)

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 20/09/2024

**Le Maire,
Francis GONZALEZ**



**La secrétaire,
Laurence GUYONNIE**

